

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ PROFESSEURS ET  
CPE STAGIAIRES -ÉNTRÉE DANS LE MÉTIER - 2EME DEGRE - TOUS PARCOURS**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition du jury d'examen DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ PROFESSEURS ET CPE STAGIAIRES -ÉNTRÉE DANS LE MÉTIER - 2EME DEGRE - TOUS PARCOURS comme suit :

**Membres du jury**

Olivier RIVIERE, Président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Catherine BRIAT, Vice-président, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

**Semestre 1**

Claire MOAL, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Guillaume MILIEN, CONSEILLER PRINC. D'EDUCATION HORS-CLAS.

**Semestre 2**

Claire MOAL, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

Guillaume MILIEN, CONSEILLER PRINC. D'EDUCATION HORS-CLAS.

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le  
Directeur Général des Services  
David ZUROWSKI



Le 13 mars 2026